

LÉGISLATIVES 2024

ENJEUX ET PROPOSITIONS DES CÉRÉALISERS DE FRANCE



LES CÉRÉALES : UNE CHANCE À PRÉSERVER POUR LA FRANCE

Quelques mois après une mobilisation agricole historique et les travaux engagés, **les attentes du terrain restent fortes** : les chantiers entamés doivent se poursuivre et les 67 engagements de l'Etat doivent se traduire concrètement dans les cours de ferme.

A ce titre, l'AGPB demande que le **projet de loi d'orientation agricole**, qui apportait un certain nombre de réponses, puisse poursuivre son examen au Parlement.

Nous avons collectivement la **responsabilité de produire plus et de produire mieux**. Il est donc urgent de construire une nouvelle politique agricole ambitieuse et pragmatique : garantissons l'accès aux moyens de production, investissons massivement dans l'innovation et assurons la compétitivité de nos entreprises pour avancer en confiance.

Il en va de la **sécurité alimentaire de la France, tout comme de la garantie de modes de productions durables** : des revenus justes pour les producteurs, une économie forte, un environnement préservé.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE COMPÉTITIVITÉ RESPONSABLE

Les producteurs de céréales appellent les candidats aux législatives à porter une ambition forte pour la **compétitivité et la durabilité** de leur production, afin de garantir en France et dans le monde une alimentation de qualité, en quantité.

Nos propositions s'articulent autour de **quatre principaux axes** :

1

GARANTIR LA PROTECTION DES CULTURES POUR PRÉSERVER NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Nous restons ouverts à un usage raisonné des produits de protection des cultures mais cela ne peut être réalisé à n'importe quel prix. Il y a aujourd'hui un réel problème de méthode avec des impasses agronomiques qui se multiplient et fragilisent la souveraineté alimentaire de la France. Les moyens de production agricoles doivent être garantis par des **solutions agronomiquement et économiquement viables**.

Les céréaliers de France attendent un **texte de loi sur la protection des cultures** qui permettra notamment de :

- **Supprimer le conseil stratégique phytos (CSP)**, deux conseils obligatoires par période 5 ans, destinés à améliorer la stratégie de gestion des produits phytopharmaceutiques pour chaque exploitant en productions végétales. Il représente des contraintes réglementaires et économiques supplémentaires intégralement à la charge des agriculteurs, pour un dispositif dont les modalités ne sont pas adaptées aux réalités du terrain.
- **Instaurer le principe « pas d'interdiction sans solution »** en favorisant l'investissement dans la recherche et l'innovation.
- **Instaurer un droit de veto du ministre de l'Agriculture sur les décisions de l'ANSES**, tout en ne remettant pas en cause les décisions scientifiques, afin de revenir à une approche bénéfique/risque pour la protection des cultures, car la santé des cultures contribue à la santé des hommes.



2

AMÉLIORER LE REVENU AGRICOLE ET FAIRE FACE AUX ALÉAS

L'amélioration des revenus des agriculteurs pourra seule permettre de garantir une attractivité des métiers et une production suffisante pour répondre aux défis alimentaires.

Deux mesures fiscales sont demandées pour le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 :

- **Exonération de 50% de la réintégration de la Dotation d'épargne de précaution (DEP) dans le résultat fiscal et social de l'exploitation** : permettre aux agriculteurs de constituer des réserves de trésorerie les bonnes années pour mieux faire face lors des années difficiles.
- **Augmentation du taux de dégrèvement de la TFNB** : avant même que les agriculteurs aient récolté le fruit de leur travail, leurs terres agricoles sont redevables de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Une taxe qui revient à pénaliser l'acte de production en augmentant son coût. Pour renforcer notre compétitivité, et donc notre durabilité, nous demandons donc une d'augmentation du taux de dégrèvement de la TFNB de 20 % à 50%.



3

ACCOMPAGNER DES TRANSITIONS POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

Les céréaliers de France sont résolument engagés dans les transitions mais ils ne pourront réussir seuls.

Nous appelons à la définition un cap stratégique lisible qui intègre clairement les objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique ainsi que de production de biomasse. Pour réussir, il est capital de mobiliser sur le temps long les moyens financiers, techniques et réglementaires à la hauteur des enjeux :

- **Développer un crédit d'impôt de transition**, pour accompagner nos exploitations dans la mise en œuvre des défis de demain et valoriser les actions vertueuses réalisées sur les fermes
- **Créer un fonds national pour la transition** financé notamment par une réorientation cohérente de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) dont s'acquittent annuellement les agriculteurs. L'utilisation et le fléchage de cette redevance manquent aujourd'hui cruellement de bon sens et de transparence et ne bénéficient pas directement à ceux qui y contribuent.

- **Pour nourrir les hommes, il faut nourrir les plantes** : la fertilisation est au cœur des enjeux de notre souveraineté alimentaire. L'accès abordable à des modes de fertilisation respectueux de l'environnement avec une empreinte carbone limitée est un enjeu clé. Aujourd'hui, avec plus de 60% d'importation des produits de fertilisation, la situation appelle à un véritable **plan de souveraineté sur les engrais** alliant production nationale d'engrais décarbonés et diversification des sources d'approvisionnement, ainsi qu'une étude d'impact du **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières** pour lequel nous appelons à la mise en place d'un mécanisme de compensation sur l'ensemble des importations de matières fertilisantes.



4

PROMOUVOIR ET SÉCURISER LES EXPORTATIONS FRANÇAISES DANS UN MARCHÉ OUVERT

Depuis la guerre en Ukraine, les céréales s'avèrent une arme alimentaire et de diplomatie massive. D'un côté, la Russie qui destabilise le marché mondial par des pratiques commerciales hautement distorsives. De l'autre, la libéralisation des échanges avec l'Ukraine, avec pour conséquence, des importations de blé ukrainien en Europe, multipliées par vingt en moins de 2 ans ! Nous demandons :

- **L'intégration du blé et de l'orge dans les clauses de sauvegarde automatiques** qui encadrent les accords de libre-échange entre l'Union Européenne et l'Ukraine. Les distorsions de concurrence qui en résultent aujourd'hui s'avèrent intenable et pourraient durablement fragiliser l'alimentation et l'ensemble de nos filières alimentaires.
- **La création d'outils spécifiques pour garantir une concurrence loyale** sur les marchés export : assurances crédit ou des garanties pays.



SEULE GARANTE DE LA DURABILITÉ DE NOS AGRICULTURES, LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE CÉRÉALIÈRE DOIT ÊTRE L'OBJET D'UNE VÉRITABLE FEUILLE DE ROUTE POUR GUIDER LES POLITIQUES AGRICOLES DE LA PROCHAINE MANDATURE LÉGISLATIVE.



UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE ET SYNDICALE

Créée en 1924, l'**Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB)** défend les intérêts et les valeurs des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) qui réalisent le cinquième des récoltes de céréales de l'Union européenne.

Forte d'un **ancrage au plus près des réalités du terrain** avec une double approche économique et syndicale, l'AGPB est administrée par des agricultrices et agriculteurs issus de toutes les régions de France.

L'AGPB se mobilise au quotidien pour construire des **solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières** et accompagner les céréaliers français dans des transitions responsables pour **produire plus et produire mieux**.

L'action de l'AGPB s'inscrit, d'une part, dans un écosystème syndical (local, national et européen) et d'autre part, dans l'écosystème céréalier (Unigrains, Arvalis, Intercéréales, Fert, Sol et Civilisation)

CÉRÉALES ET CÉRÉALIER : CHIFFRES CLÉS

